

Séance du 29 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Clôture du budget annexe Lotissement du Jeppe

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24/03/2022

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaele MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joel VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Absent excusé :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaele MARTIN.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget annexe « Lotissement du Jeppe » a été ouvert par délibération en date du 29 août 2013 afin de créer un lotissement communal ;

Compte tenu de la fin des travaux et la vente de l'ensemble des lots, ce budget n'a pas plus lieu d'exister.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement du Jeppe » au 31 décembre 2021
- DEMANDE que les services fiscaux soient informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

